



## **Avis sur le Plan de Prévention des services de la Direction Interrégionale et de la Recette Interrégionale des Douanes de Dijon présenté en séance plénière du 13 Décembre 2022**

Les représentants du SNAD CGT et de la CGT Finances Publiques émettent un avis défavorable au Plan de Prévention de la Direction Interrégionale et de la Recette Interrégionale des Douanes de Dijon.

Nous considérons que le plan présenté aujourd'hui n'apporte qu'une réponse partielle aux difficultés des agents et aux risques auxquels ils sont soumis, notamment en matière de risques psychosociaux.

### **1) l'analyse de la CGT**

Nous notons des *évolutions positives*:

- l'évaluation des risques psychosociaux dans les services particuliers de la Direction Interrégionale, comme dans les services de la Recette Interrégionale a fait l'objet d'une attention particulière dans le DUERP, comme dans le Plan de Prévention présenté aujourd'hui.
- les risques liés à l'ambiance thermique, aux troubles musculo squelettiques, aux postures au travail font l'objet d'une attention particulière par un diagnostic précis et des mesures de prévention visant à assurer à chaque agent des conditions matérielles de travail adaptées.
- la synthèse des risques à l'ensemble des agents dans le DUERP témoigne d'un travail de synthèse adapté à la majorité des risques .
- une écoute attentive de la part du Directeur Interrégional au stress créé chez les agents par le projet de fermeture de la Recette Interrégional. Deux visites de services ont eu lieu en juillet et septembre 2022

Nous avons *des remarques négatives*:

La CGT exprime malgré tout un bémol sur cette synthèse en matière de RPS car les agents de la RI, directement concernés par la réforme du Transfert des Missions Fiscales et dont le service de la Recette Interrégionale risque de disparaître sont soumis à un énorme stress et à une inquiétude majeure sur leur avenir ( insécurité par rapport au travail) qui est sans commune mesure par rapport aux RPS des services supports de la DI. Une différenciation aurait du être faite entre les services de la RI et ceux de la DI.

La CGT considère par ailleurs que la cotation des risques psychosociaux en C ou en D paraît inappropriée , eu égard aux conséquences que peuvent entraîner un stress mental lié à une future fermeture de service sur la santé des agents de la Recette Interrégionale.

La CGT considère dans les mesures de prévention destinées à pallier aux RPS ( risques 10-6 insécurité de l'emploi et du travail), risques touchant notamment l'ensemble des agents de la Recette Interrégionale, que la lisibilité sur l'avenir, le dialogue institutionnel ont certes le mérite d'exister dans l'accompagnement des agents, mais que leur efficacité est limitée pour pallier aux stress et aux inquiétudes liées à une restructuration de services.

La CGT considère dans les mesures de prévention destinées à pallier aux RPS ( risques 10-4 rapports sociaux et relations de travail), que l'utilisation des fiches de signalement comme des stages de formations professionnelles ont certes le mérite d'exister mais qu'ils contribuent à une déresponsabilisation des Directions quant aux difficultés que pourraient rencontrer les agents dans leurs rapports sociaux et leurs relations au travail.

## **2) l'avis de la CGT**

C'est pourquoi:

- compte tenu de la réforme du Transfert des missions fiscales qui menace la pérennité de la Recette Interrégionale des Douanes de Dijon et qui va générer des suppressions d'emplois,
- compte tenu du mal être au travail , du stress mental et du climat anxiogène que génère cette réforme sur les agents de la Recette Interrégionale,
- compte tenu de l'absence de solutions concrètes apportées par la Direction Interrégionale à la problématique des RPS dans les services supports de la DI comme dans les services de la RI ,

**les représentants du SNAD CGT et de la CGT Finances Publiques émettent un avis défavorable au Plan Annuel de Prévention de la Direction Interrégionale et de la Recette Interrégionale des Douanes de DIJON.**

**Nous estimons que par la déclinaison des réformes incessantes qui touchent le fonctionnement des services ( réformes des services RH, restructuration de la RI par le transfert des missions fiscales...) comme les effectifs, la Direction des Douanes**

**ne mène pas de véritable politique de prévention en matière de risques psychosociaux.**

**"La prévention en lieu et place de la réparation, telle devrait être la priorité de la Direction".**

**Les représentants de la CGT rappellent à la Direction Interrégionale qu'ils préconisent une politique volontariste de prévention, basée sur des moyens adaptés et des mesures fortes pour stopper le développement des RPS dans les services en touchant notamment à l'organisation du travail.**

**Cette politique passe par:**

1) l'arrêt des suppressions d'emplois et de services , qui génèrent stress et angoisse chez les agents

2) le maintien des missions douanières ( recette interrégionale), des moyens humains et matériels au sein des services

3) la création d'équipes pluridisciplinaires indépendantes de l'Administration associant médecin de prévention, psychologue du travail, assistant de prévention et inspecteur santé et sécurité au travail.

Dans le processus de restructuration de la Recette Interrégionale des Douanes, la CGT propose qu'une équipe associant ces acteurs de prévention intervienne auprès des agents , en complémentarité du processus d'accompagnement social et dans une démarche de prévention de la santé de nos collègues

4) le maintien de moyens conséquents pour les acteurs de prévention au CHSCT ( médecins de prévention, ISST...).

5) des mesures concrètes touchant à l'organisation du travail (ergonomie des postes de travail, ergonomie des applications informatiques, surface de travail et matériels adaptés par agent)

6) la remise en cause des indicateurs de performance, qui sont pourvoyeurs de pression et de stress mental sur les agents

**Les représentants du personnel CGT DOUANE et CGT FINANCES PUBLIQUES au CHSCT de Côte d'Or**